

Délibération n°008/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Date de convocation : 22/01/2024

Nombre de présents : 62

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 74

Date d'affichage : 22/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans La Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CIFELLI Guillaume, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LHOUE Mireille, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, PICARD Christine, POUILLLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Jean-Luc, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile (pouvoir à M. Pouillot), BOISARD Jean-François (pouvoir à Mme Couet), CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin).

Délégués absents : FOUQUET Yves, GUILLAUME Philippe, PROT Michel, RAMEAU Etienne, VANHOUCHE André.

Secrétaire de Séance : M. Gilles DEMERSSEMAN

OBJET : Convention de remboursement de la collecte et du traitement des déchets des habitants du domaine de la Brionnerie (Perreux Charny-Orée-de-Puisaye) à la Communauté de communes de l'Aillantais

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la collecte des déchets ménagers de l'Aillantais s'effectue en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables (hors verre),
- Considérant que le lotissement du Domaine de la Brionnerie se trouve à cheval sur les communes de Perreux Charny Orée de Puisaye (membre de la Communauté de

Délibération n°008/2024

communes de Puisaye-Forterre) et de Sommecaise (membre de la Communauté de communes de l'Aillantais) et que la collecte des déchets ménagers était jusqu'alors réalisée par la Communauté de Communes de l'Aillantais,

- Considérant que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre souhaite pour des raisons économiques et environnementales que le dispositif perdure,
- Vu l'avis favorable de la commission déchets en date du 15 janvier 2024,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'environnement,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :

- **Autorise le Président à signer la convention de remboursement de la collecte et du traitement des déchets des habitants du domaine de la Brionnerie à la Communauté de communes de l'Aillantais pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

